

## Pouvoir d'achat: vers une augmentation du SMIG au Maroc

19/03/2008

Le dialogue entre les partenaires sociaux aboutira dans deux mois et l'augmentation du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) est presque une fatalité. Voilà qui est clair pour tous, pour l'opinion publique surtout qui attend une réaction de l'Etat face à la flambée des prix. Nizar Baraka, a choisi «les mardis de la Primature» pour annoncer une telle mesure. D'ailleurs, le gendre de Si Abbas ne rate aucune occasion pour rappeler que le gouvernement veille au maintien des prix et renforce l'engagement budgétaire pour alléger l'impact de l'inflation sur le revenu des ménages. Et il n'y a pas mieux qu'une augmentation des salaires généralisée pour prouver le respect des engagements de la campagne électorale et à la veille des élections locales. L'équipe de Si Abbas a bien appris la leçon française.

Plus concrètement, Nizar Baraka ne s'est pas aventuré à fixer les contours de la future appréciation des salaires. Il n'en demeure pas moins qu'il a précisé que c'est au «gouvernement de trouver le juste milieu» entre ce que demandent les syndicats et ce que tolérerait le patronat.

Si les premiers militent pour une hausse du Smig à 3.000 ou 4.000 dirhams, le patronat reste indécis. Selon des sources proches du gouvernement, l'équipe de Moulay Hafid Elalamy serait acquise à une augmentation, vu la conjoncture économique actuelle. Mais attention, les proportions de cette hausse ne doivent pas impacter la compétitivité des entreprises marocaines ni peser lourd sur le budget de l'Etat pour la partie réservée aux fonctionnaires. Donc, jusqu'où peut aller le patronat ? Personne ne le sait et le risque d'implosion au sein de la confédération patronale, à cause de ce dossier, lie les langues. Surtout que l'Amith (Association marocaine des industries du textile et de l'habillement) est montée au créneau pour dénoncer la «position cavalière» du patron des patrons. Ce dernier s'est empressé, tout récemment, de calmer les esprits en affirmant lors d'une rencontre avec Mohamed Tamer, président de l'Amith, que le patronat n'a pris aucun engagement au sujet de l'augmentation des salaires. Tamer aurait même reçu des garanties de Moulay Hafid Elalamy, lui-même, que rien ne se fera sans le secteur textile, l'un des plus importants employeurs du pays.

Si le calme est de mise chez le patronat, le ministère de l'Economie et des finances doit être sous pression, au moins pour deux raisons essentielles. Comme l'a bien précisé Nizar Baraka, la dernière augmentation de salaires a coûté à l'Etat plus de 100 milliards de dirhams sur 5 ans. Un chiffre qui donne certainement des cauchemars à Salah Eddine Mezouar, l'argentier du pays. La deuxième raison évoquée aussi par Baraka réside dans l'impact de l'augmentation des salaires sur la création d'emplois. Selon le ministre des Affaires générales, l'augmentation consentie par les gouvernements précédents (El Youssoufi et Jettou) a abouti à la perte de 10% d'emplois. Ce qui est énorme dans un pays où le taux du chômage des diplômés est une bombe à retardement. Déjà 5 MMDH d'arriérés

Après avoir éliminé l'hypothèse d'une hausse des prix du butane et du gasoil, Baraka a dévoilé la moyenne des prix d'approvisionnement en produits pétroliers à fin février dernier, qui ressort à 94 dollars. Soit déjà 12 dollars de plus que ce que permet le budget de compensation prévu dans la loi de finances 2008 (20 MMDH). Compte tenu de cette nouvelle donnée, les arriérés de la caisse de compensation au titre des trois premiers mois de cette année s'élèvent déjà à 4,8 MMDH. En dépit de ce constat pessimiste, Nizar Baraka reste serein. Toujours par rapport au soutien des prix, mais cette fois-ci des produits non subventionnés, le gouvernement examine avec l'Office des changes la possibilité de permettre aux producteurs d'huile de souscrire à des contrats à terme pour leurs achats de matières premières. Mais avant l'instauration de cette couverture, Baraka a mis fin aux rumeurs qui annonçaient l'augmentation du prix de l'huile à plus de 20 DH le litre. «Nous veillons à ce que la marge des producteurs ne dépasse pas 7% de leurs coût de revient», a-t-il indiqué.

S'agissant du contrôle et de la concurrence, le ministre a annoncé la révision du mode de calcul des prix pour



les produits subventionnés à compter de janvier 2009.

Khalid Tritki & Nouaïm Sqalli

Source: Le Soir Echos

<http://www.yabiladi.com/article.php?cat=economie&id=1586>